



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 8

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 13 h 30.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 8) — *Loi sur la sécurité et l'entretien des sentiers pour véhicules à caractère non routier/The Off-Road Trails Safety and Maintenance Act.*

(M. le ministre WHARTON)

M. SMITH (Lagimodière), *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de l'Holodomor.

M. WASYLIW et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. CULLEN, *ministre du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce*, fait une déclaration au sujet du samedi des petites entreprises.

M. MOSES et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. SCHULER, M<sup>me</sup> NAYLOR, M. LAGASSÉ, T. LINDSEY et M. GERRARD font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, M. le *ministre* GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet d'un geste non parlementaire posé par le député de Saint-Boniface.

M. LAMONT présente des excuses de plein gré.

M. KINEW intervient.

Le président adjoint informe l'Assemblée que le rappel au *Règlement* est recevable et qu'il considère l'affaire réglée.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à établir des partenariats avec des organisations qui offrent des services de soutien individuel et de groupe et des ressources en ligne aux enfants et aux adultes ayant des troubles des fonctions exécutives et dont le QI est supérieur à 75 — notamment des vidéos en ligne qui mettent en vedette des personnes ayant des troubles des fonctions exécutives (« personnes visées »), qui font de la sensibilisation et qui présentent une approche axée sur les forces permettant à de telles personnes de développer pleinement leurs fonctions exécutives, un manuel dressant la liste de toutes les ressources destinées aux personnes visées, des modules d'apprentissage et des vidéos éducatives portant sur des tâches quotidiennes faisant appel aux fonctions exécutives ainsi qu'une série de webinaires gratuits permettant aux personnes visées d'avoir accès aux services de soutien du gouvernement — , à améliorer le financement des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et d'autres organisations pouvant offrir de l'aide aux personnes visées afin de réduire les temps d'attente pour ceux qui ont besoin d'y avoir accès, à reconnaître que les personnes visées ayant un QI normal à élevé peuvent fort probablement occuper des emplois rémunérés à condition de bénéficier d'un certain appui, à mettre en place des initiatives — y compris des campagnes de sensibilisation — pour aider les personnes visées à obtenir des emplois et à les conserver, à reconnaître que les personnes qui aident les personnes visées sont des partenaires essentiels, à permettre à ces personnes de soutenir et de les accompagner, peu importe leur âge, dans les hôpitaux ou au besoin dans d'autres circonstances, et à exiger que les enseignants suivent durant leurs études postsecondaires des cours sur les troubles d'apprentissage, y compris les troubles des fonctions exécutives, pour qu'ils comprennent mieux ces troubles, pour qu'ils puissent mieux enseigner et pour qu'ils aident à mettre fin à la discrimination subie par les personnes visées dans les salles de classe.

---

À la demande de M. le *ministre* GOERTZEN, l'Assemblée convient de suspendre l'application des articles 63 et 64 du *Règlement* et de remplacer la procédure que ces dispositions prévoient relativement aux motions de condoléances par ce qui suit :

1. Les motions de condoléances visant les anciens députés à l'Assemblée législative du Manitoba qui sont décédés sont présentées lors de l'examen des affaires courantes, avant la présentation des pétitions ou des motions urgentes d'intérêt public, si la présidence reçoit d'un leader d'un parti reconnu à l'Assemblée un avis écrit en ce sens au moins 90 minutes avant le début de la séance.
2. Le leader en question y indique les noms des députés à commémorer le jour prévu et fait parvenir l'avis à l'autre leader à l'Assemblée, au député de River Heights, à la greffière et au greffier adjoint.
3. La rubrique « Motions de condoléances » ne paraîtra pas au *Feuilleton des avis* du jour.
4. Il est prévu, à l'égard de chaque motion présentée, ce qui suit :
  - a) Le temps de parole accordé aux députés du parti politique auquel appartenait le député défunt est limité à dix minutes.
  - b) Le temps de parole accordé aux députés d'un autre parti politique est limité à cinq minutes.
  - c) Le temps de parole accordé aux députés indépendants est limité à cinq minutes.
  - d) Les partis et les députés indépendants peuvent accorder la parole à autant de députés qu'ils le souhaitent pendant le temps qui leur est accordé.
5. À la fin des interventions, la présidence met la motion aux voix et demande aux députés d'indiquer leur approbation en se levant de leur siège pour observer un moment de silence.

6. Après l'adoption d'une motion de condoléances, le bureau de la présidence fait parvenir à la famille du député défunt la transcription du hansard du jour de séance accompagnée d'une lettre de condoléances personnelle de la présidence et des lettres de condoléances de tout autre député n'ayant pas pu intervenir pendant l'hommage. Les lettres de condoléances sont remises au bureau de la présidence dans les cinq jours suivant l'adoption de la motion à l'Assemblée.

La présente entente prend fin le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GUENTER voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la quarante-deuxième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. KINEW voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait démontré aux Manitobains que la première ministre poursuit le programme de l'ancien premier ministre Brian Pallister consistant à effectuer des coupes dans les soins de santé et à les privatiser tout en envoyant des chèques aux milliardaires;
- b) ait refusé d'annuler ses coupes dans notre système de santé public et qu'il cherche plutôt à le privatiser davantage, ce qui place la province sur la voie menant à un système de soins de santé coûteux et inéquitable à deux vitesses comme celui des États-Unis;
- c) n'ait pas fait face à la crise actuelle qui touche le système de soins de santé au Manitoba et qui met à rude épreuve les travailleurs de la santé de première ligne et les patients qui attendent en souffrant dans les salles d'urgence, particulièrement dans les établissements pédiatriques comme l'Hôpital pour enfants du Centre des sciences de la santé;
- d) ait continué à réduire les services de soins de santé et de santé mentale dans le Nord;
- e) n'ait pas pourvu le grand nombre de postes vacants dans les maisons de retraite afin que les personnes âgées et les Manitobains les plus vulnérables aient accès à des soins de qualité en temps opportun;
- f) ait refusé d'ordonner la tenue d'une enquête publique indépendante au sujet de sa réponse face à la pandémie, enquête qui lui aurait permis d'apprendre de ses erreurs et de rectifier le tir dans le but d'améliorer la vie des familles manitobaines et de renforcer le système de soins de santé;
- g) ait continué à réduire le financement alloué à l'éducation primaire et secondaire et à ne pas prévoir le financement nécessaire, alors que le nombre d'élèves en classe continue à augmenter, et qu'il n'ait offert aucun plan concret pour le soutien de l'éducation des adultes;

- h) ait refusé de faire face à la crise des dépendances puisqu'il n'accorde pas de financement aux initiatives visant la réduction des méfaits, notamment la mise en place de centres de consommation supervisés;
- i) ait continué à faire des déclarations trompeuses sur les centres de consommation supervisés en mentionnant des centres en Californie qui n'existent même pas;
- j) ait refusé de faire face à la crise du logement en ne construisant pas de logements sociaux abordables avec services de soutien;
- k) ait omis d'agir en vue d'améliorer l'accès aux services de santé mentale dans la province, particulièrement pour les jeunes et les enfants ainsi que les personnes qui vivent dans des collectivités éloignées ou rurales, de même que l'accès à de l'aide pour les enfants sous la tutelle des services à l'enfant et à la famille;
- l) n'ait pas pris de mesures pour faire face à l'épidémie de femmes, de filles et de personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées et qu'il n'ait pas offert de mesures de soutien concrètes pour prévenir la violence familiale et aider les personnes qui fuient cette violence;
- m) n'ait présenté aucun plan détaillant la façon dont le gouvernement provincial compte réduire le nombre d'enfants placés sous la tutelle des services à l'enfant et à la famille et aider les personnes qui ne sont plus sous la garde de ces services;
- n) ait continué à provoquer la hausse du coût de la vie du Manitobain moyen en augmentant le fardeau fiscal des locataires, en éliminant des services, en haussant les tarifs d'Hydro Manitoba, en s'en prenant aux travailleurs et en augmentant le prix des biens essentiels vendus dans les épiceries, tout en n'accordant aucun soutien aux producteurs;
- o) ait refusé d'appuyer les travailleurs puisqu'il a gelé leurs salaires et qu'il a nui aux travailleurs de la fonction publique en laissant des postes vacants dans d'importants secteurs comme celui de la sécurité routière et des soins de santé;
- p) ait continué à s'attaquer au droit à la négociation collective dans la province alors qu'il n'a ni prévu de jours de congés de maladie payés ni mis en œuvre de mesures de soutien de la santé et de la sécurité pour les travailleurs manitobains qui auraient permis de garantir qu'ils demeurent en santé et en sécurité au travail;
- q) ait refusé de prendre des mesures concrètes pour favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones du Manitoba, puisqu'il a manqué une fois de plus à ses obligations légales et qu'il n'a réalisé aucun progrès dans la réparation des préjudices résultant des commentaires blessants de l'ancien premier ministre Brian Pallister;
- r) ait refusé d'augmenter le financement accordé aux municipalités comme Brandon, Dauphin, Selkirk, Gimli, Thompson et Flin Flon, ce qui signifie que ces municipalités voient leur budget gelé pour la septième année consécutive;
- s) n'ait pas pris de mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et qu'il va de l'avant avec un plan pour la privatisation des parcs provinciaux;

- t) n'ait pas mentionné que la province n'avait pas réussi à entamer le projet des canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin, tout en accordant aux projets d'infrastructure, comme l'entretien et la réfection des routes, un financement qui est — de plusieurs millions de dollars — inférieur aux besoins et en n'embauchant pas assez de personnel affecté aux services de déblaiement des routes, particulièrement dans les collectivités du nord du Manitoba;
- u) ait continué à s'en prendre aux étudiants et aux établissements postsecondaires puisqu'il va de l'avant avec son plan consistant à réduire le financement des universités et des collèges tout en augmentant les frais de scolarité et en n'offrant aucun soutien aux services d'enseignement de l'anglais langue seconde aux nouveaux arrivants et aux réfugiés;
- v) n'ait offert aucune vision pour appuyer la population du Nord, alors que le gouvernement provincial continue à réduire les mesures essentielles de soutien aux entreprises qui lui étaient destinées;
- w) n'ait offert aucune aide aux producteurs qui font face à des coûts élevés de production et à d'autres défis pendant cette crise liée au coût de la vie;
- x) n'ait pas appuyé les services en langue française au Manitoba;
- y) n'ait pas appuyé une disponibilité accrue des services à large bande dans les collectivités rurales et du Nord;
- z) n'ait pas mentionné la façon dont le gouvernement provincial compte favoriser l'équité pour tous les Manitobains, en particulier les personnes de couleurs, les femmes, les Autochtones ainsi que les personnes appartenant à des groupes en quête d'équité;
- aa) n'ait pas pourvu des postes importants au sein du ministère de la Justice, comme des postes de procureur de la Couronne, à divers endroits de la province;
- bb) n'ait pas mis en œuvre un plan exhaustif pour appuyer les personnes handicapées pendant la crise actuelle du coût de la vie,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. LAMONT voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa bb), de ce qui suit :

- cc) n'ait absolument pas reconnu que la pandémie de la COVID n'est pas encore terminée et que pour bon nombre de personnes, de commerces et d'organismes, la vie et le travail au quotidien sont plus difficiles maintenant qu'ils ne l'ont été à tout autre moment de la pandémie;
- dd) n'ait pas assumé sa responsabilité dans la crise du système de soins de santé qu'il a lui-même créée en sabrant et en gelant les dépenses de santé réelles et en forçant des cliniques à fermer;
- ee) ne se soit pas engagé à assurer l'équité relativement au financement fédéral de la santé consacré au Transfert canadien en matière de santé, alors que le financement de la santé au Manitoba serait immédiatement amélioré si la formule de calcul était fondée sur les besoins plutôt que sur le revenu brut par habitant, cette formule actuelle étant foncièrement injuste;

- ff) ne se soit pas engagé à assumer la responsabilité et à rendre des comptes quant aux fonds de santé fédéraux alloués à la santé mentale et aux aînés et qu'il ait plutôt exigé que d'autres lui donnent de l'argent sans qu'il n'ait besoin de rendre de comptes;
- gg) ne se soit pas excusé auprès du personnel infirmier alors que son refus d'entendre les demandes du syndicat des infirmiers et des infirmières du Manitoba voulant qu'il soit mis fin aux heures supplémentaires obligatoires et qu'un soutien en cas d'épuisement professionnel soit fourni au personnel infirmier et aux autres travailleurs de la santé a imposé des conditions de travail inhumaines au personnel infirmier et l'entraîne à quitter notre système de santé;
- hh) n'ait pas maintenu ni accru le nombre de patients que les hôpitaux peuvent traiter, ce qui a engendré une grave pénurie de lits et des temps d'attente excessivement longs qui ont à leur tour retardé les soins médicaux et les opérations d'un nombre croissant de patients;
- ii) n'ait pas présenté de plan en vue d'augmenter le nombre de médecins de famille et de spécialistes au Manitoba alors que la province se place au premier et au troisième rang respectivement des effectifs les plus bas au pays;
- jj) n'ait pas développé une stratégie détaillée de maintien de l'effectif visant à garantir une prestation de soins de santé équitable dans les régions rurales et du Nord;
- kk) n'ait pas rétabli l'accès des étudiants internationaux à une assurance-maladie complète et appropriée ni reconnu que l'inflation a des conséquences encore plus lourdes sur le coût de la vie des étudiants;
- ll) n'ait pas présenté de stratégie détaillée visant à faire face au diabète au Manitoba, notamment en ne prévoyant pas la prise en charge des pompes à insuline et des appareils de surveillance du glucose en continu pour tous les Manitobains, peu importe leur âge, et en ne mettant pas en place les stratégies proposées dans le cadre de l'initiative Diabète 360° de Diabète Canada;
- mm) n'ait pas lancé de campagne de sensibilisation ni de sessions d'information sur la prévention du diabète et sur les complications inhérentes à la maladie, particulièrement auprès des communautés autochtones et des populations vulnérables;
- nn) n'ait pas garanti un accès équitable aux services de dialyse dans les régions rurales du Manitoba;
- oo) n'ait pas ajouté au régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba le traitement médical de la perte auditive et qu'il n'ait pas offert à tous ceux qui en ont besoin, et particulièrement aux aînés âgés de 65 ans ou plus, une couverture basée sur le revenu;
- pp) n'ait pas fourni une couverture pour les soins dentaires aux aînés qui ne peuvent souscrire à une assurance privée sans devoir sacrifier leurs besoins de base;
- qq) n'ait pris aucune mesure visant à créer un poste de protecteur des aînés indépendant et apolitique qui assisterait dans l'élaboration de politiques et de recommandations relatives à des problèmes que les gouvernements précédents ont ignorés pendant des décennies;
- rr) n'ait pas formulé de stratégie visant à améliorer l'autonomie économique du Manitoba et qu'il ait plutôt concentré ses efforts à faire de l'économie manitobaine une « économie de succursales » où les Manitobains travailleront d'arrache-pied pour des propriétaires et des actionnaires et où les profits seront hors province;

- ss) n'ait pas créé un fonds de capital-risque indépendant de toute affiliation politique et accessible à tous les Manitobains;
- tt) n'ait pris aucune mesure judiciaire ou autre contre les gangs afin de réellement réduire le crime et qu'il ait ignoré les mesures d'interventions qui se sont déjà révélées efficaces comme la prévention, les comités de justice pour la jeunesse et les interventions communautaires, notamment offrir des espaces sécuritaires pour les jeunes et des solutions de rechange positives dans les domaines des loisirs et de l'emploi;
- uu) n'ait pas ordonné la tenue d'enquêtes sur la construction du quartier général de la police de Winnipeg malgré les nombreuses demandes en ce sens et la preuve que des pots-de-vin et d'autres activités illégales ont eu lieu;
- vv) n'ait pas ordonné la tenue d'une enquête publique au sujet de Peter Nygard, qui est actuellement en attente de procès pour plusieurs affaires d'agression sexuelle et d'attaques sur des femmes et des filles mineures au Manitoba et à l'extérieur de la province, y compris des femmes autochtones;
- ww) n'ait pas veillé à ce que les municipalités disposent d'un financement suffisant pour financer les services communautaires et les espaces sécuritaires qui permettent d'aider les gens à rester sur le droit chemin;
- xx) n'ait pas protégé la province de la vulnérabilité qui découle de sa dépendance aux transferts du gouvernement fédéral et qu'il n'ait pas consolidé les sources de revenus du Manitoba en vue de financer les programmes et services de base;
- yy) n'ait pas protégé les contribuables du fait qu'il a introduit des mesures visant à affaiblir la Régie des services publics et à autoriser une ingérence politique dans les affaires de cette dernière, ce qui se traduira par une augmentation considérable et irresponsable des tarifs d'Hydro-Manitoba;
- zz) n'ait pas adopté un modèle équitable pour le remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation et que le modèle actuel ait permis à de riches propriétaires fonciers de recevoir d'énormes chèques pendant que les Manitobains aux plus faibles revenus s'appauvrissent;
- aaa) n'ait pas reconnu les conséquences de l'augmentation du coût de la vie pour les Manitobains les plus vulnérables et n'ait pas répondu aux besoins de base de ces Manitobains, en particulier les aînés, les familles avec des enfants et les personnes ayant un handicap;
- bbb) n'ait pas protégé les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale et qu'il ait réduit ou gelé les ressources destinées à soutenir les victimes, notamment les refuges pour les femmes, les maisons d'hébergement de deuxième étape, les lignes d'écoute téléphonique pour personnes en quête d'un refuge et les programmes spécialisés;
- ccc) n'ait pas veillé à ce que les enfants qui cessent de bénéficier des services à l'enfant et à la famille en raison de leur âge et ceux qui ont des troubles de l'apprentissage, un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité ou une forme d'autisme obtiennent le soutien dont ils ont besoin dès qu'ils sont majeurs;
- ddd) ne se soit pas engagé à restituer les 338 millions de dollars que les gouvernements successifs du Parti progressiste-conservateur et du Nouveau Parti démocratique ont saisis illégalement à des enfants des Premières Nations pris en charge par les services à l'enfant et à la famille entre 2006 et 2019 et à reconnaître que ce geste constituerait une étape importante dans son processus de réconciliation;

- eee) n'ait pas veillé à mettre à la disposition des personnes ayant recours au traitement par agonistes aux opioïdes une prise en charge complète et universelle et à permettre aux personnes qui ne sont pas assurées d'obtenir rapidement un traitement pour les dépendances aux opioïdes;
- fff) n'ait pas efficacement soutenu la transition vers les véhicules électriques au Manitoba, qu'il n'ait pas assez investi pour assurer la disponibilité de bornes de recharge électriques dans tout le Manitoba et qu'il n'ait pas suffisamment soutenu l'achat de véhicules électriques;
- ggg) n'ait fait aucune mention de l'importance de préserver la qualité des eaux souterraines dans le sud-est du Manitoba;
- hhh) n'ait proposé aucune stratégie visant à réduire l'utilisation des pesticides et des herbicides au Manitoba;
- iii) ne se soit pas engagé à soutenir l'immigration de l'Afghanistan vers le Manitoba en vue d'aider ceux dont la vie est menacée dans leur pays d'origine et de faire face à la pénurie de travailleurs qualifiés au Manitoba;
- jjj) n'ait présenté, dans le discours du trône, aucune stratégie visant à faire avancer le processus de réconciliation.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. le *ministre* HELWER, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas), M. SANDHU, M<sup>me</sup> LATHLIN, MM. WIEBE et REDHEAD, M. le *ministre* LAGIMODIERE, M. MALOWAY ainsi que M<sup>me</sup> la *première ministre* STEFANSON interviennent.

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

**POUR**

ALTOMARE  
ASAGWARA  
BRAR  
BUSHIE  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
LAMONT  
LAMOUREUX  
LATHLIN  
LINDSEY

MALOWAY  
MARCELINO  
MOSES  
NAYLOR  
REDHEAD  
SALA  
SANDHU  
SMITH (Point Douglas)  
WASYLIW  
WIEBE .....21

**CONTRE**

CLARKE  
COX  
CULLEN  
EICHLER  
EWASKO  
FRIESEN  
GOERTZEN  
GORDON  
GUENTER  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
KHAN  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE

MARTIN  
MICHALESKI  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Lagimodière)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WISHART  
WOWCHUK.....33

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

CLARKE  
COX  
CULLEN  
EICHLER  
EWASKO  
FRIESEN  
GOERTZEN  
GORDON  
GUENTER  
GUILLEMARD  
HELWER  
ISLEIFSON  
JOHNSON  
JOHNSTON  
KHAN  
LAGASSÉ  
LAGIMODIERE

MARTIN  
MICHALESKI  
MORLEY-LECOMTE  
NESBITT  
PEDERSEN  
PIWNIUK  
REYES  
SCHULER  
SMITH (Lagimodière)  
SMOOK  
SQUIRES  
STEFANSON  
TEITSMA  
WHARTON  
WISHART  
WOWCHUK.....33

**CONTRE**

ALTOMARE  
ASAGWARA  
BRAR  
BUSHIE  
FONTAINE  
GERRARD  
KINEW  
LAMONT  
LAMOUREUX  
LATHLIN  
LINDSEY

MALOWAY  
MARCELINO  
MOSES  
NAYLOR  
REDHEAD  
SALA  
SANDHU  
SMITH (Point Douglas)  
WASYLIW  
WIEBE .....21

---

La séance est levée à 16 h 50 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président adjoint,

Andrew Micklefield